

IUT de  
Kourou

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE TECHNOLOGIE  
DE KOUROU

Réf : IS/VEL/ASB-2017-10  
Dossier suivi par  
Anne-Sophie BOULLONNOIS  
☎ 0594 32 80 05  
[assistadminiut@univ-guyane.fr](mailto:assistadminiut@univ-guyane.fr)

Campus de Bois Chaudat  
BP 725  
97387 KOUROU CEDEX

**BORDEREAU D' ENVOI**

Kourou, le 20 juin 2017

Le Directeur de l'IUT de Kourou

À

M. Marc De Geyer  
Responsable de la Direction des Affaires juridiques,  
Marchés publics et achats de l'Université de Guyane.

NATURE DE LA PIECE	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>* Veuillez trouver, ci-joint :</p> <p>➤ Arrêté n°2016-069 portant nomination et délégation de signature du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Kourou.</p>	1 original	<p><b>Transmis</b></p> <p><input type="checkbox"/> Pour attribution</p> <p><input type="checkbox"/> Pour avis</p> <p><input type="checkbox"/> Pour suite à donner</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En réponse</p> <p><input type="checkbox"/> Pour élément de réponse</p> <p><input type="checkbox"/> Pour signature</p> <p>Pour le Directeur de l'IUT de Kourou</p>

## **Arrêté n° 2016-069 portant nomination et délégation de signature du Directeur de l'Institut universitaire et de technologie de Kourou**

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2, L713-9 et D713-1 à D713-4
- Vu** le décret 2014-851 du 30 juillet 2014 portant création et organisation provisoire de l'université de la Guyane (UG)
- Vu** l'arrêté du 1er août 2014 portant nomination du président de l'université de Guyane, publié au journal officiel de la République française du 3 août 2014
- Vu** l'arrêté du 30 juin 2015 modifiant l'arrêté du 25 septembre 2013 relatif aux Instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (portant création de l'Institut Universitaire de Technologie de Kourou) ;
- Vu** les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Kourou, et les statuts de l'Université de Guyane ;
- Vu** l'extrait de délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Kourou en date du 23 mai 2016 portant élection de Monsieur Idris SADLI, Maître de Conférences, en qualité de Directeur.

**Le Président de l'Université de Guyane**

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : Nomination du Directeur de l'Institut universitaire et de technologie de Kourou**

Monsieur Idris SADLI, Maître de Conférences, est nommé Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Kourou, Université de Guyane.

### **Article 2 : Délégation de signature**

Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Idris SADLI**, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Kourou, composante de l'Université de Guyane, à effet de signer, au nom du Président de l'UG et en sa qualité d'ordonnateur principal, les actes suivants relevant de ses fonctions :

#### **En matière financière :**

dans la limite des crédits disponibles, les actes comptabilisés au sein de l'UB 907,

- les bons de commande propres aux activités de l'établissement,
- la certification du service fait,
- les certificats administratifs pouvant servir à titre exceptionnel de justificatif de dépenses,
- les mandatements et bordereaux de mandatement,

#### **En matière de gestion des personnels affectés à l'IUT :**

- les procès verbaux d'installation,
- les attestations des services prévisionnels des enseignants et emplois du temps des personnels non-enseignants,
- les attestations de service fait par les enseignants intervenant à l'Institut excepté celles du Directeur de l'IUT,
- les autorisations de cumul d'activités,

- les ordres de missions et autorisations d'absence de l'IUT, excepté ceux établis en son nom propre

En matière contractuelle :

- les conventions de stage en vertu desquelles l'IUT accueille des stagiaires,

En matière de scolarité :

- les arrêtés d'emploi du temps,
- les conventions de stages obligatoires des étudiants de l'IUT,
- les arrêtés d'affichage des résultats aux examens,
- les attestations de réussite des étudiants de l'IUT,
- les certificats de scolarité,
- les certificats de stages d'externes,
- les transferts de dossiers,
- les convocations aux examens,
- les bordereaux d'envoi et de transmission

En matière de sécurité des locaux du service :

- les notes de service informant des mesures préventives de sûreté prises en cas d'urgence,
- le registre de sécurité dédié à l'IUT

**Article 3 : Entrée en vigueur de la décision**

Cette décision prend effet à compter du **1er juin 2016**, et ce jusqu'à la fin du mandat de l'intéressé.

**Article 4 : Abrogation**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2015-100 portant nomination et délégation de signature pour l'Administrateur provisoire de l'Institut universitaire et de technologie de Kourou

**Article 4 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 24 mai 2016

Le Directeur de l'IUT de Kourou



The image shows a blue ink signature of Idris SADLI written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE' at the top, 'LE DIRECTEUR' in the center, and 'KOUROU' at the bottom.

Idris SADLI

Le Président de l'UG



The image shows a blue ink signature of Richard LAGANIER written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ DE GUYANE' around the perimeter and a central emblem.

Richard LAGANIER